

# Les actualités techniques et méthodologiques du programme

Jean-Michel DURR  
INSEE, programme de rénovation du recensement de la population,  
18 boulevard A. Pinard,  
75675 PARIS CEDEX14  
e-mail : jean-michel.durr@insee.fr

Mon propos introductif est destiné à informer les participants des événements importants intervenus dans la vie du programme de rénovation du recensement de la population depuis le séminaire d'octobre 2001.

L'événement majeur est la promulgation de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont le titre V (« Des opérations de recensement », articles 156 à 158) constitue désormais le socle juridique du recensement de la population en France.

Le législateur a amendé sur deux points le texte qui lui était proposé par le gouvernement :

- d'une part, il a introduit dans la loi le seuil de 10 000 habitants à partir duquel les communes seront recensées au moyen d'enquêtes annuelles par sondage et non pas de manière exhaustive tous les cinq ans ;
- d'autre part, il a créé une commission spéciale du Conseil national de l'information statistique (CNIS) dont l'avis<sup>1</sup> sera pris pour la détermination des modalités de réalisation des enquêtes par sondage préalablement à la signature du décret d'application de la loi.

L'Insee se trouve donc maintenant en phase de réalisation pour lancer les premières enquêtes de recensement en janvier et février 2004. Cela impose la définition de priorités et la réalisation d'arbitrages.

Les priorités se sont organisées autour :

- du plan de sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus :  
lors du séminaire du 24 octobre 2001, j'avais expliqué comment les tests réalisés par sondage de logements avaient conduit l'Insee à décider de sonder à l'adresse, par immeubles entiers. Jean-Marie GROSBRAS expliquera les modalités du nouveau plan de sondage et les dispositions prises pour limiter les effets de grappe ;
- de la base de sondage pour les échantillons d'adresses :  
cette base est constituée par le répertoire d'immeubles localisés (RIL), qui est constituée à partir des informations collectées au cours du recensement de la population de mars 1999 et qui est ensuite mise à jour, en collaboration avec les communes de plus de 10 000 habitants. L'objectif est de tirer les échantillons d'adresses des premières enquêtes de recensement dans un RIL validé avec elles en juin 2003 ;
- de la mise au point des procédures de collecte dans les ménages :  
pour ce faire, des tests sont réalisés cette année encore en métropole et dans les DOM, à la fois dans des communes de moins de 10 000 habitants et dans des communes dépassant cette taille. Ces tests sont riches d'enseignements. En particulier, ils confortent l'idée de réaliser une tournée de reconnaissance préalable au dépôt des questionnaires, au cours de laquelle l'agent recenseur note le nombre de logements qu'il localise à chaque adresse qui lui est confiée. Cette tournée améliore manifestement la qualité de la collecte ;
- de la mise au point de la collecte dans les communautés :

---

<sup>1</sup> Les travaux de la commission spéciale du CNIS se sont achevés en septembre 2002 et le président de la commission, M. GIBLIN, a adressé le rapport au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, président du Conseil national de l'information statistique, ainsi qu'au vice-président du CNIS et aux membres de la commission.

cette collecte sera prise en charge par l'Insee, qui constitue à cet effet un répertoire dont la mise à jour sera effectuée en continu.

La réalisation des premières enquêtes de recensement début 2004 impose de conduire à leur terme, d'ici là, les multiples projets du programme de rénovation :

- projets juridiques, puisqu'il faut préparer et obtenir les accords gouvernementaux sur un décret en Conseil d'Etat, des décrets simples et de nombreux arrêtés, notamment pour définir les traitements de données individuelles qui feront l'objet de demandes d'avis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;

- projets organisationnels, pour arrêter de bonnes procédures de collecte à proposer aux communes et les meilleures organisations au sein des directions régionales de l'Insee ;

- applications informatiques nombreuses ;

- communication accompagnant les enquêtes de recensement pour que celles-ci soient bien accueillies par la population ;  
impression et routage des questionnaires à faire parvenir chaque année à plus de 8 000 communes ;  
saisie des questionnaires collectés ;  
etc.

Au début de 2003, un test à grande échelle est programmé avec une centaine de communes dispersées dans une douzaine de régions (cette opération permettra, d'une part, de roder les procédures et, d'autre part, de tester l'application informatique de pilotage de la collecte (suivi des tâches des différents acteurs, enregistrement d'indicateurs, communication entre acteurs, documentation).

Les premières enquêtes de recensement ayant lieu en 2004, les premières exploitations démarreront aussitôt et les résultats détaillés seront livrés pour la première fois fin 2008, puis régulièrement chaque année ensuite.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'examiner :

- en premier lieu, le détail des plans de sondage adoptés de part et d'autre du seuil de 10 000 habitants ;

- en second lieu, l'état actuel de nos travaux sur les données produites par le recensement rénové : que nous disent-elles, indépendamment des informations complémentaires qui seront apportées par les fichiers administratifs ? Ces travaux sont loin d'être achevés, mais l'urgence est moindre puisque les premiers résultats détaillés seront produits après cinq années de collecte, c'est-à-dire fin 2008.